



Appendice

SECTION 1

PLANIFICATION

1.1. ORGANISATEUR Nom et adresse ^(^a) (^(b))		1.2. Nom de la personne responsable du voyage		
		1.3. Téléphone/télécopie		
2. DURÉE TOTALE PRÉVUE (heures/jours)				
3.1. Lieu et pays de DÉPART		4.1. Lieu et pays de DESTINATION		
3.2. Date	3.3. Heure	4.2. Date	4.3. Heure	
5.1. Espèces	5.2. Nombre d'animaux	5.3. Numéro(s) du (des) certificat(s) vétérinaire(s)		
5.4. Poids total estimé du lot (en kg):		5.5. Espace total prévu pour le lot (en m ²):		
6. LISTE DES POINTS DE REPOS, DE TRANSFERT OU DE SORTIE PRÉVUS				
6.1. Nom des lieux où les animaux pourront se reposer ou seront transférés (y compris les points de sortie)	6.2. Arrivée		6.3. Durée (en heures)	6.4. Nom et n° d'autorisation du transporteur (s'il est distinct de l'organisateur)
	Date	Heure		
7. Le soussigné, organisateur, déclare par la présente être responsable de l'organisation du voyage susmentionné et avoir pris les dispositions adéquates pour préserver le bien-être des animaux tout au long de ce voyage, conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil				
8. Signature de l'organisateur				

^(a) Organisateur: voir la définition figurant à l'article 2, point q), du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil.

^(b) Si l'organisateur est un transporteur, il convient de mentionner le numéro d'autorisation.



SECTION 2

LIEU DE DÉPART

1. DÉTENTEUR ^(a) sur le lieu de départ – Nom et adresse (s'il est distinct de l'organisateur mentionné à la section 1)		
2. Lieu et État membre de départ ^(b)		
3. Date et heure du premier chargement d'un animal ^(b)	4. Nombre d'animaux chargés ^(b)	5. Identification du moyen de transport
6. Le soussigné, détenteur des animaux sur le lieu de départ, déclare par la présente avoir été présent lors du chargement des animaux. À la connaissance du soussigné, au moment du chargement, les animaux susmentionnés étaient aptes au transport et les équipements et procédures de manipulation des animaux étaient conformes aux dispositions du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.		
7. Signature du détenteur sur le lieu de départ		
8. CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES AU DÉPART		
9. VÉTÉRINAIRE sur le lieu de départ (nom et adresse)		
10. Le soussigné, vétérinaire, déclare par la présente avoir contrôlé et approuvé le chargement des animaux susmentionnés. À la connaissance du soussigné, au moment du départ, ces animaux étaient aptes au transport et les moyens et pratiques de transport étaient conformes aux dispositions du règlement (CE) n° 1/2005.		
11. Signature du VÉTÉRINAIRE		

^(a) Détenteur: voir la définition figurant à l'article 2, point k), du règlement (CE) n° 1/2005.
^(b) En cas de différence par rapport à la section 1.

▼ B

SECTION 3

LIEU DE DESTINATION

1. DÉTENTEUR sur le lieu de destination/ VÉTÉRINAIRE OFFICIEL – Nom et adresse ^(*)			
2. Lieu et État membre de destination/Point de contrôle ^(*)		3. Date et heure du contrôle	
4. CONTRÔLES RÉALISÉS		5. RÉSULTAT DES CONTRÔLES	
		5.1. RESPECTE LE RÉGLEMENT	5.2. RÉSERVE(S)
4.1. Transporteur N° d'autorisation ^(*)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2. Conducteur N° du ^(*) certificat d'aptitude ou de compétence professionnelle ◀		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3. Moyen de transport Identification ^(*)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4. Espace disponible Espace moyen par animal en m ²		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.5. Données enregistrées dans le carnet de route et limitation de la durée du voyage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.6. Animaux (préciser le nombre pour chaque catégorie)			
Nombre total d'animaux contrôlés	I Inaptes	M Morts	A Aptes
6. Le soussigné, détenteur des animaux sur le lieu de destination/vétérinaire officiel, déclare par la présente avoir contrôlé ce lot d'animaux. À la connaissance du soussigné, au moment du contrôle, les constatations susmentionnées ont été faites. Le soussigné sait qu'il est tenu d'informer les autorités compétentes sans délai de toute réserve éventuelle, et à chaque fois que des animaux sont découverts morts.			
7. Signature du détenteur sur le lieu de destination/du vétérinaire officiel (avec un cachet officiel)			

(*) Biffer les mentions inutiles

(*) En cas de différence par rapport à la section 1.

(*) En cas de différence par rapport à la section 2.

▶ ⁽¹⁾ C1

SECTION 4

DÉCLARATION DU TRANSPORTEUR

À COMPLÉTER PAR LE CONDUCTEUR AU COURS DU VOYAGE ET À METTRE À DISPOSITION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES DU LIEU DE DÉPART DANS UN DÉLAI D'[UN MOIS] À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE SUR LE LIEU DE DESTINATION						
Itinéraire effectif – Points de repos, de transfert ou de sortie						
Lieu et adresse	Arrivée		Départ		Temps de pause	Motif
	Date	Heure	Date	Heure		
Raisons des éventuelles différences entre l'itinéraire proposé et l'itinéraire effectif/Autres observations						Date et heure d'arrivée sur le lieu de destination
Nombre et motifs des blessures et/ou des décès d'animaux au cours du voyage						
Nom et signature du (des) CONDUCTEUR(S)				Nom du TRANSPORTEUR , numéro de l'autorisation		
Le soussigné, en qualité de transporteur, certifie par la présente que les informations figurant ci-dessus sont exactes et sait que tout incident intervenant pendant le voyage et entraînant la mort d'un animal doit être déclaré aux autorités compétentes du lieu de départ.						
Date et lieu						Signature du transporteur



SECTION 5

MODÈLE DE RAPPORT D'ANOMALIE N° ...

Il convient de transmettre à l'autorité compétente une copie du rapport d'anomalie accompagnée d'une copie de la section 1 du carnet de route.

1. DÉCLARANT: Nom, fonction et adresse	
2. Lieu et État membre où l'anomalie a été constatée	3. Date et heure auxquelles l'anomalie a été constatée
4. TYPE D'ANOMALIE(S) en vertu du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil	
4.1. Aptitude au transport ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	4.6. Espace disponible ⁽⁶⁾ <input type="checkbox"/>
4.2. Moyens de transport ⁽²⁾ <input type="checkbox"/>	4.7. Autorisation du transporteur ⁽⁷⁾ <input type="checkbox"/>
4.3. Pratiques de transport ⁽³⁾ <input type="checkbox"/>	4.8. ► Certificat d'aptitude ou de compétence professionnelle ◀ du conducteur ⁽⁸⁾ <input type="checkbox"/>
4.4. Limitation de la durée du voyage ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>	4.9. Données enregistrées dans le carnet de route <input type="checkbox"/>
4.5. Dispositions supplémentaires pour les voyages de longue durée ⁽⁵⁾ <input type="checkbox"/>	4.10. Autres <input type="checkbox"/>
4.11. Remarques:	
5. Le soussigné déclare par la présente avoir contrôlé le lot d'animaux susmentionnés et avoir exprimé les réserves détaillées dans le présent rapport concernant le respect des dispositions du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.	
6. Date et heure de la déclaration à l'autorité compétente	7. Signature du déclarant

- Annexe I, chapitre I et chapitre VI, point 1.9.
- Annexe I, chapitres II et IV.
- Annexe I, chapitre III.
- Annexe I, chapitre V.
- Annexe I, chapitre VI.
- Annexe I, chapitre VII.
- Article 6.
- Article 6, paragraphe 5.

► ⁽¹⁾ C1